Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_031-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD — M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/031 : FORMATION ET DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_031-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Ces commissions municipales, composées exclusivement de conseillers municipaux, peuvent avoir un caractère permanent (de la durée du mandat), ou temporaire, limitées à une catégorie d'affaires. Elles sont constituées dès le début du mandat.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, « les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent » (note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 mai 2020).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de créer 7 commissions municipales permanentes.

L'article L2121-21 du CGCT indique qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_031-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des membres des commissions municipales permanentes,
- décident que ces commissions soient composées de 7 membres dont 5 membres du groupe « Melesse, un nouvel élan » et 1 membre du groupe « Melesse, notre avenir », 1 membre du groupe « Ensemble pour Melesse »,
- décident de créer 7 commissions et le nombre de membres afférents suivants :

  - commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse ».
  - commission « communication, prospective et vie économique ».
  - commission « finances et commande publique ».
  - commission « voirie, infrastructures publiques, espaces verts et mobilités ».
  - commission « citoyenneté et solidarité ».
  - commission « urbanisme ».
  - commission « vie associative et patrimoine ».

- désignent les membres suivants au sein des dites commissions :

Commissions municipales	Groupe politique			Nombre
	Groupe « Melesse, un nouvel Élan »	Groupe « Melesse, notre avenir »	Groupe « Ensemble pour Melesse »	
Affaires scolaires, enfance et jeunesse	Mme Isabelle LE MARCHAND M. Yvan LAGADEUC Mme Marina BLONDEL Mme Chrystel BARBIER M. Maël GOUTTEBARGE	Mme Béatrice VALETTE	Mme Marion LOIRAT	7
Communication, prospective et vie économique	M. Marc-Olivier FERRAND Mme Yolaine TÉTARD M. Vincent LOUVEAU M. Florian VINCLAIR Mme Marie-Christine JOLIET	Mme Béatrice VALETTE	Mme Marion LOIRAT	7
Finances et commande publique	Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR Mme Guylène GAPIHAN-LORET M. Marc-Olivier FERRAND Mme Isabelle LE MARCHAND	Mme Sylvie VIROLLE	Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY	7
Voirie, infrastructures publiques, espaces verts et mobilités	M. Jean-François CANTET M. Didier THÉZELAIS M. Christophe MOUASSEH-LANOË M. Yvan LAGADEUC M. Yves GAUTIER	M. Jérôme CORNIÈRE	Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY	7

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_031-DE

Citoyenneté et solidarité	Mme Françoise SOURDIN Mme Marie-Christine JOLIET Mme Christine LE BAIL-COULANGE Mme Anne-Thérèse GOUGEON M. Didier THÉZELAIS	Mme Sylvie VIROLLE	M. Jean-Michel FILY	7
Urbanisme	M. Silvère LECONTE M. Jean-François CANTET M. Yvan LAGADEUC M. Christophe MOUASSEH-LANOË M. Florian VINCLAIR	M. Jérôme CORNIÈRE	M. Jean-Michel FILY	7
Vie associative et patrimoine	Mme Guylène GAPIHAN-LORET Mme Marie RONARC'H Mme Yolaine TÉTARD M. Vincent LOUVEAU M. Maël GOUTTEBARGE	M. Gilles LE ROCH	M. Jean-Michel FILY	7

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE